

Mesdames, Messieurs

Les conseillers municipaux, le personnel communal et moi-même sommes très heureux de vous accueillir à l'aube de cette nouvelle année.

Cette cérémonie des vœux reste un moment précieux de la vie de notre commune où chacun d'entre nous a l'occasion, si ce n'est déjà fait, de présenter ses vœux de bonne année à ses diverses connaissances dans cette salle.

Je ne vais pas déroger à cette règle et vous souhaiter, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une très belle année pleine de joie, de bonheur et de santé.

Un poète avait coutume de dire : le bonheur est une petite chose qu'on grignote au soleil. Je vous souhaite donc un très bon appétit !

Nous le savons, car ces vœux pieux, hélas, ne sont pas toujours suivis des faits, que certaines familles ont vécu une année 2019 difficile, frappées par la maladie et les difficultés du quotidien.

J'ai, en cet instant, une pensée particulière pour les visages familiers de notre village qui se sont discrètement effacés de notre paysage.

Alors, tâchons aujourd'hui de libérer de bonnes ondes pour que 2020 soit un bon cru à consommer sans modération. Les nouveaux habitants de St Martin sont, bien sûr, invités à la fête.

Notre commune de St Martin L'Ars est-elle en bonne santé ?

Au regard de toutes celles et de tous ceux qui participent au dynamisme de notre commune, la réponse est oui.

Oui, car les membres de nos associations qui ouvrent tout au long de l'année y contribuent grandement pour l'animer.

Oui, au regard de tous les acteurs économiques, artisans, commerçants, exploitants agricoles, acteurs du tourisme.

Oui, St Martin se porte bien si on se compare à d'autres communes du sud Vienne.

Savez-vous dans le Grand sud Vienne, combien de communes n'ont aucun commerce - Grand Sud Vienne, composé de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, soit 95 communes ? Et bien la réponse est : 41 communes n'ont aucun commerce ! (source 2108).

A St Martin, nous disposons de 3 restaurants, 2 garages, une épicerie et une brocante. Nous avons des artisans : maçon, plaquiste, ébéniste, des micro entrepreneurs. Nous ne sommes pas les moins bien lotis. Regardons le verre à moitié plein plutôt que le verre à moitié vide !

Gardons espoir même si l'absence d'une nouvelle génération nous fait cruellement défaut.

Et la commune, côté mairie : est-elle en bonne santé ? N-a-t-elle pas souffert d'un effet canicule qui aurait fait fondre sa trésorerie à l'été 2019 ?

C'est ce que nous allons voir.

Pour aborder ce chapitre, je ferai référence à la réflexion d'un administré qui, voyant les travaux de rénovation de la façade de la mairie, s'est exclamé : « eh ben, y a de l'argent à mett' ailleurs » !

Ca tombe bien parce qu'on en a mis ailleurs aussi de l'argent, et je vais vous en livrer le détail.

En matière de voirie : vous le savez, il faut distinguer les voies d'intérêt communautaire, celles qui conduisent à un hameau de 3 foyers au moins, ou qui jonctionnent deux départementales. Pour ces travaux, la commune verse à la CCVG

29000€ par an. Quelque soit le montant réel des travaux effectués, la CCVG va équilibrer les dépenses par commune selon les besoins. Nous y reviendrons dans le programme 2020.

Dans ce cadre ; des travaux ont été réalisés sur la route de la Frincardière. Un programme de dérasement a été opéré aux lieux-dit Chez Piquet, Pique Fesse, La Brunetière.

Concernant les travaux sur les voies d'intérêt communal, ils ont eu lieu à l'Abbaye de la Réau, au Bois Nouveau, au Peu, et sur les chemins blancs de Fontaine, Bois de Lafa et Les Jalinières/Badouillières.

Dans le domaine de l'accessibilité voirie, des travaux ont été effectués à la Salle des Associations et au parking de l'aire de loisirs, le tout pour un montant de 43618€. C'est donc plus de 72000€ qui auront été investis dans la voirie.

Je précise qu'en matière d'élagage et de fauchage, seules les voies et chemins d'intérêt communal, sont à la charge de notre agent technique Olivier Buissonneaud.

Travaux de bâtiments

A la Grange du Paradis, des travaux de terrassement , pose d'une chape en béton, de volets, en régie, et la réfection de la grande porte ont été effectués pour un montant de 13232€ . La mise en œuvre de travaux liés à la sécurité et à l'accessibilité est impérative. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Le Pèse-Lettres, boîte aux livres, nouvelle page de la vie de notre commune, a été crée pour un montant de 2810€.

Les travaux de l'église programmés en 2018 consistant en le renforcement du pilier sous clocher sont réalisés. Il reste cependant la rénovation de la façade.

Pour ces travaux, la commune a bénéficié de la subvention 2019 du Conseil Départemental s'élevant à 17600€, et de 10% du montant des travaux éligibles dans le cadre du fonds de concours alloué aux communes par la CCVG.

La mairie : concernant la rénovation de sa partie basse, dossier déposé en 2016 dans le cadre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR), dotation d'état, a été accordé après plusieurs demandes, le montage financier est le suivant : DETR 30%, CG 25%, CCVG 10% du montant hors taxes, le coût des travaux s'élève à 15000€ TTC. La dépense réelle de la commune est de l'ordre de 4000€ sachant elle récupèrera la TVA.

Si seulement on pouvait monter toutes les opérations de cette façon !

Notre administré de tout à l'heure ne connaissait pas le montage financier de ce dossier. S'il lisait les comptes-rendu des réunions du Conseil Municipal, il aurait su ! Sans doute pensait-il qu'un bâtiment communal, construit en 1936, ne pouvait prétendre à la moindre rénovation.

Les Conseils Municipaux successifs ont toujours eu une attention particulière vis à vis de l'entretien du patrimoine communal. Il est bon de le rappeler ici.

Achat de divers matériels

Bancs et tables au plan d'eau, jardinières, tronçonneuse, signalétique des lieux-dit et de l'agglomération pour un montant de 6700€.

Sécurité

Achat d'un radar pédagogique déplaçable 2937€

Défense Incendie

3 poteaux incendie ont été remplacés à Viviers, et dans le bourg (Rue des Maladies et Rue des Echoppes) pour un montant de 6000€.

Assainissement

Nous nous acquittons d'un montant annuel de 12000€ au Syndicat Eaux de Vienne. On peut déplorer le manque d'informations en retour concernant les prestations réalisées.

Internet

La fibre, permettant d'améliorer la réception d'internet, devrait être opérationnelle dans les prochaines semaines. Son efficacité diminuera au fil des kilomètres, l'armoire étant située dans le bourg.

J'aborde ici un chapitre que j'appelle « services à la population ». Il marque l'attention particulière que le Conseil Municipal accorde aux habitants de la commune.

Création d'une boîte à livres à l'ancien pont bascule, construit en 1911, appelé « le Pèse-Lettres », dans le bourg. Accès libre, mise à disposition gratuite et choix de plus de 1000 livres. Cette micro bibliothèque est une belle réalisation, très appréciée par les gens de St Martin et des communes avoisinantes.

Mise à disposition gracieuse d'une salle communale pour permettre le rassemblement des familles lors, hélas, d'un événement douloureux.

Prêt gracieux et quelquefois acheminement par un agent communal des tables et chaises aux habitants de la commune dans le cadre d'évènements familiaux plus réjouissants.

Aide aux familles pour les sorties scolaires et extra-scolaires de leurs enfants, participation de la commune plafonnée à 150€ par enfant et par an, après étude du plan de financement transmis par l'établissement scolaire.

Cette année, une allocation de rentrée scolaire a été versée aux familles pour leurs enfants scolarisés en primaire et au collège : montant 50€ par enfant.

Adhésion à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de L'Isle Jourdain, coût : 1129€ par an.

Cela permettra, entre autres, aux parents de jeunes enfants de pouvoir bénéficier d'un moyen de transport pour aller au centre d'Availles Limouzine faire des activités le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : il est composé de membres du Conseil Municipal et de personnes hors Conseil. Ces personnes contribuent efficacement à l'organisation du goûter de Noël (y compris confection de gâteaux délicieux) pour les anciens ainsi qu'à la distribution des colis de Noël. Elles aident aussi des personnes de notre commune qui se retrouvent face aux difficultés de la vie quotidienne. Elles sont très particulièrement attentives à la santé des personnes vulnérables de notre commune en cas d'évènements climatiques majeurs (canicule ou grand froid) également. Au terme de ce mandat j'aimerais remercier Colette Monard-Diot, Nelly Sansiquier et Guy Pierre, membres hors Conseil du CCAS, pour leur dévouement.

Je tiens aussi à remercier toutes celles et tous ceux qui participent à l'embellissement de notre commune, je veux parler ici des petites mains vertes du Conseil Municipal, Armelle et Annick, et de Liliane Pierre, Martine Dusquenel et Annick Daniels qui composent le jury des Maisons Fleuries. Je remercie également l'équipe qui garde un œil bienveillant sur le Pèse-Lettres.

Nos associations, dont nous ne dirons pas assez combien elles sont précieuses, bénéficient d'une attention particulière de la part du Conseil Municipal. Subventions et accès gratuit aux salles communales leur sont octroyés.

Finances

Les finances de la commune sont saines. Le niveau d'endettement est très faible (9250€). Les taux des taxes locales n'ont pas été augmentés depuis 14 ans. Le fonds de roulement était hier à 17h00 d'un montant de plus de 316000€ – cela représente le montant total que nous avons sur le compte de la commune.

Concernant les recettes liées à l'Eolien, nous avons perçu pour la première fois l'IFER pour un montant de 11600€ et le loyer du poste de livraison 1500€. La taxe sur le foncier bâti est estimée à 11200€.

Plan d'Eau

Concernant la surveillance de l'aire de baignade, pour la première fois nous n'avons pas pu recruter un surveillant. Cela n'a pas empêché les analyses obligatoires de la qualité de l'eau d'être pratiquées, l'eau s'est révélée de mauvaise qualité et donc impropre à la baignade. Les conditions climatiques ont eu des répercussions, notamment les 2 épisodes caniculaires, sur la qualité de l'eau et aussi, sur le niveau du plan d'eau.

Nous avons fait appel à l'entreprise d'hydrogéologie Terraqua pour la détection des fuites et le montage d'un dossier de demande d'autorisation de forage pour un montant de 5364€ TTC. Concernant les fuites, les 350mm de pluviométrie que que le ciel nous a livré n'a pas permis à cette entreprise de faire son travail. Elle s'occupe actuellement du dossier forage.

Information et Communication

Pour ceux qui l'auraient oublié, je vous rappelle le nom du site web de la commune : www.saint-martin-lars.fr. Vous trouverez sur ce site, entre autres, tous les comptes-rendu des réunions du Conseil, les vœux de ce jour et des années passées. Ils sont également présents à la mairie et sur des panneaux disposés dans les plus gros hameaux ainsi qu'au lotissement.

2020

Voilà pour le bilan de 2019. J'ai essayé d'être concis – bien sûr il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur le bilan de cette année et sur la vie de notre commune.

Vous le savez, cette année 2020 a une particularité : les 15 et 22 mars auront lieu les élections municipales. Le Conseil actuel doit donc tenir compte de cette échéance concernant les projets envisagés.

Exemple : Les travaux d'accessibilité et de sécurité, qui doivent être effectués à la Grange du Paradis, s'imposent, car c'est un bâtiment recevant le public. Il nous paraît souhaitable que rien ne soit signé avant les élections. C'est la prochaine équipe qui prendra la décision. Elle disposera déjà d'éléments importants grâce au travail du Conseil précédent.

Autre exemple : le prochain Conseil Municipal voudra-t-il recruter un surveillant de baignade cet été ? L'eau sera-t-elle de bonne qualité pour autoriser la baignade ? Le coût du salaire du surveillant de baignade plus les analyses d'eau est estimé à 4500€ pour deux mois d'été. Il conviendra de s'interroger sur l'avenir de ce plan d'eau, les exigences liées à la qualité de l'eau vont devenir plus contraignantes. Faut-il persévérer dans ce domaine ou envisager de se tourner vers la pêche, avec, là aussi, quelques contraintes ? Voilà des questions auxquelles le prochain Conseil Municipal devra apporter des réponses.

En matière de voirie, dans le cadre des travaux liés aux voies d'intérêt communautaires, le Pont de Bars semble être une priorité.

Concernant les voies communales, la commission de voirie se réunira prochainement pour faire le bilan.

Gestion du cimetière

Elle est double en fait : il s'agit d'une part de gérer la présence des mauvaises herbes ; faut-il enherber les allées pour lutter contre cet envahissement ?

D'autre part, la gestion informatisée du cimetière nous paraît indispensable afin de mieux maîtriser l'implantation et la pérennité des espaces funéraires. Des démarches ont déjà été entreprises avec une société spécialisée dans ce domaine qui travaille à l'aide d'un drone pour créer un plan actualisable.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Une fois de plus j'aborde le sujet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, appelé PLUI. Si vous lisez la presse vous savez que la première mouture déposée par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe à la Préfecture a été rejetée. Sur l'ensemble de la Communauté de Communes il a été constaté par les services de l'État que les communes consommaient trop d'espace agricole. Nous n'étions pas particulièrement gourmands mais pourtant déjà trop, au yeux de la commission. Il a fallu revoir notre copie et réviser nos ambitions à la baisse.

En matière de construction, le bourg et le hameau de Viviers pourront être urbanisés et recevoir de nouvelles constructions. Et encore pas n'importe où! Les fameuses dents creuses, surfaces vertes, quelque fois exploitées dans le bourg et répondant au qualificatif d'Îlot PAC (Politique Agricole Commune) aux yeux de l'administration ne sont pas éligibles.

Mais quand les instances qui nous dirigent considèrent que le peu de naissances ces dernières années à Saint Martin l'Ars ne justifie pas de préserver de grandes surfaces destinées à la construction; il faut s'incliner !

Les granges, elles, pourront changer d'affectation et être destinées à l'habitation. Pour rappel la protection de certaines haies a également fait l'objet d'une étude.

Est-ce qu'il y a des questions avant ma conclusion ?

Après cet exposé, il est temps maintenant de conclure.

Ce mandat s'achève bientôt ; il a connu quelques vicissitudes. La gestion d'une commune n'est pas toujours un long fleuve tranquille. C'est ainsi ! Nous pourrions bientôt postuler pour recevoir le label « Cité de Caractère ». Un premier prix n'est pas impossible. Car le citoyen exige toujours davantage dans le cadre de ses droits mais rechigne souvent devant l'effort de ses devoirs.

Par ailleurs, l'écart se creuse de plus en plus entre la vision de l'état et la réalité de notre vie rurale.

Malgré cela, les élus que nous sommes avons œuvré quotidiennement, au plus près des habitants, pour défendre cette petite république qu'est la commune : elle reste encore un espace synonyme de proximité et d'animation locale, même si l'intercommunalité monte en puissance.

Je vous remercie pour la confiance que vous nous avez accordée dès 2014 et qui s'est renouvelée en 2017.

En ce qui me concerne je tiens à rendre hommage à mes conseillers, pour leur implication. Ensemble nous avons décidé, et mis en œuvre tout ce qui nous a semblé nécessaire au bien-être de notre commune

Nous nous devons de garder espoir.

Il fait encore bon vivre à St Martin L'Ars, avec nos valeurs qui sont l'amour, l'amitié, la convivialité – le chant des oiseaux, les rayons du soleil, le clapotis du courant de nos rivières, les balades dans nos majestueux chemins : cela pour rendre notre vie plus sereine.

Je vous remercie.